

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 20 MAI 2010**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	36
Absents représentés	9
Absent excusé	0
Absent non excusé	0

L'AN DEUX MIL DIX, LE VINGT MAI à VINGT ET UNE HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 Mai 2010 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE (jusqu'au point A), M. BARON (jusqu'au point B), Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, ONAKAYA MENGE, TAGZOUT (à partir du point A), CATALAN, Mme OUDART, MM. MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mmes PIERON, BROUTÉ, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. RAMEAU,
M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par Mme BENDIAF,
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par Mme POURRE,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme PIERON,
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
M. MARCHAND, conseiller municipal, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU (jusqu'au vœu),
Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ (à partir du point B),
M. BARON, conseiller municipal, représenté par Mme SCHIAVI (à partir du point C).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 15 avril 2010.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ ENTEND la réponse apportée par le Maire à la question posée par le groupe des Elus de Droite, Centristes et Radicaux sur le financement de la politique de la petite enfance par le Conseil Général.

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des Elus Communistes et Partenaires au nom de la Majorité municipale relatif au financement du sport (vœu joint).

(40 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A/ EXIGE le retrait par le Gouvernement du projet de loi relatif au « Grand Paris » et la transmission immédiate par le Gouvernement, au Conseil d'Etat, d'un projet de décret d'approbation du projet de SDRIF adopté par le Conseil Régional le 25 septembre 2008 et DEMANDE la prise en compte des travaux et objectifs adoptés dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) et notamment ceux d'Ivry Confluences comme constitutifs de l'avenir de la Région Ile-de-France.

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : Mme PERNIN)

B/ APPROUVE le protocole avec l'Association « Collectif Annour » définissant et actant le cadre global des contributions respectives concernant la réalisation d'un lieu de culte et d'un site culturel musulmans au profit des administrés d'Ivry, DECIDE de réserver les terrains de la rue Jean Jacques Rousseau, en vue de leur affectation future à l'opération dans le cadre des baux emphytéotiques administratifs prévus à l'article L-1311-2 du code général des collectivités territoriales et ce, pour une durée de quatre-vingt dix neuf ans, au vu de la présentation d'un projet offrant les garanties nécessaires au plan technique, fonctionnel et financier, FIXE la durée du présent protocole et de la réservation des terrains en question à trois ans maximum, selon les stipulations et conditions qui y sont précisément indiquées ; délai à la fin duquel l'avancement du projet fera l'objet d'un examen contradictoire permettant d'en déterminer les suites à donner et ADOPTE la convention passée avec l'Association « Collectif Annour » reconduisant les modalités de mise à disposition des biens utilisés comme lieu de culte provisoire fixées lors de sa délibération du 16 avril 2009 et ce, pour la durée liée à celle du protocole susvisé.

(37 voix pour et 8 abstentions : Mmes PERNIN, SCHIAVI, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

C1/ DECIDE DE MAINTENIR aux tarifs de l'année 2009/2010, à compter du 1^{er} septembre 2010 les tarifs de la restauration scolaire, du CLAE, de l'étude du soir et accueil du soir à Guy Moquet, des garderies élémentaires et maternelles extrascolaires et accueil sans repas, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, du service municipal de la jeunesse Cap jeunes 11/15 ans, du camping des centres de loisirs, des centres de vacances enfance, jeunesse et mini-séjours, du restaurant du personnel communal, des cours municipaux d'activités culturelles (ateliers théâtre, conservatoire dont le prêt d'instrument, arts plastiques et cours de danse), du Hangar - Tremplin (formation, enregistrement, répétitions, concerts-bar) , des activités culturelles (« Concerts Sandwich », Médiathèque), des activités sportives (tennis, piscine, sauna, carte pass'sports, animations sportives de quartiers pour les 12-17 ans et 18/25 ans), et à compter du 1^{er} juillet 2010, les tarifs des activités sportives « Eté sportif » et « Si t'es sport » et DECIDE également de MAINTENIR les tarifs des sorties familiales aux tarifs de l'année 2009.

(unanimité)

C2/ RAPPELLE qu'à compter du 1^{er} septembre 2010, le tarif annuel du prêt d'instrument de musique est fixé à 75,50 €, DECIDE de facturer trimestriellement aux familles le montant susvisé, RAPPELLE qu'il est facturé à la famille le montant de la valeur d'acquisition de l'instrument en cas de non restitution et FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2010, les tarifs des concerts de l'église à 9 € en tarif plein et à 6 € en tarif réduit.

(unanimité)

D/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public avec la société Lombard et Guérin ayant pour double objet la création d'un marché de fin d'après-midi en Centre-ville et la mise à disposition à titre précaire au délégataire d'un terrain pour le stationnement des véhicules des commerçants du marché du Petit-Ivry.

(unanimité)

1/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2010, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public.

(unanimité)

2/ DECIDE d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Gilles Petit, concernant le solde de la régie d'avances temporaire consentie lors du séjour au Maroc du 17 au 31 juillet 2009, pour un montant de 259,98 € et DIT que Monsieur Gilles Petit devra s'acquitter de cette somme.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

3/ ACCORDE une subvention complémentaire de 50 000 € à l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » pour l'année 2010.

(23 voix pour, 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ ABERDAM, 15 abstentions : M. RAMEAU, Mmes DUCHENE, GAMBIASIO, BERNARD Sandrine, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mme BROUTE et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

4/ DECIDE la démolition des biens immobiliers sis 39 rue René Villars, cadastré section J n°28 et 39 rue Antoine Thomas, cadastré section J n°29 à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire, ou son représentant légal, à déposer au nom et pour le compte de la commune d'Ivry-sur-Seine, une demande de permis de démolir concernant les biens susvisés.

(39 voix pour, 5 voix contre: M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : Mme PERNIN)

5/ ACCORDE la garantie communale à hauteur de 100 % à l'ESH SADIF pour le remboursement de 4 prêts d'un montant total de 7 134 978 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations construction de 67 logements sociaux aux 47/49 rue Saint Just à Ivry-sur-Seine et ACCORDE au même organisme une subvention de 335 000 €, au titre de la surcharge foncière et une subvention complémentaire de 118 000 € dans le cadre de l'opération de construction de 67 logements sociaux aux 47/49 rue Saint Just à Ivry-sur-Seine

(40 voix pour et 5 voix contre: M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

6/ ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry pour un emprunt d'un montant de 1 000 000 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne pour le ravalement de la copropriété Centre Jeanne Hachette et le financement des travaux de sécurisation des parkings.

(unanimité)

7/ APPROUVE le protocole d'accord à conclure avec ERDF et GrDF définissant les conditions dans lesquelles les parties conviennent de régler définitivement de manière amiable le différend qui les oppose sur la facturation des réfections du domaine public routier réalisées de 2001 jusqu'au jour de la signature dudit protocole.

(unanimité)

8/ AUTORISE, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire à souscrire le marché relatif aux « travaux de rénovation d'enrobés sur voiries, propriétés communales et dépendances de la ville d'Ivry-sur-Seine », avec la société Jean Lefebvre, pour un montant estimatif annuel compris entre 200.000 € HT minimum et 1.000.000 € HT maximum.

(unanimité)

9/ APPROUVE la convention à conclure avec le Département du Val-de-Marne relative à l'organisation du festival de l'Oh ! les 12 et 13 juin 2010.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

10/ ACCEPTE l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour les deux compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité.

(unanimité)

11/ APPROUVE l'accueil pendant une semaine d'une délégation malienne à l'occasion d'Ivry-en-fête, ainsi que la prise en charge des frais inhérents à la venue de celle-ci pour un montant de 5 000 € couvrant notamment le transport, l'hébergement et les frais de séjour.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

12/ AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à la fourniture de papier pour la fabrication des publications municipales, des documents administratifs des services et pour la reprographie, comme suit :

- Lot n°1 : « acquisition de papier pour la fabrication des publications municipales et des documents administratifs des services », pour un montant annuel compris entre 30 000 € TTC et 100 000 € TTC, à la société ANTALIS,

- Lot n°2 : « acquisition de papier pour la reprographie », pour un montant annuel compris entre 25 000 € TTC et 100 000 € TTC, à la société INAPA.

(unanimité)

13/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif aux prestations de déménagement, de manutention, de mise en décharge et de transport d'objets, de mobiliers et de matériels divers dans les différents bâtiments scolaires et communaux avec la société TEILLOT pour un montant annuel compris entre 35 880 et 95 680 € TTC.

(unanimité)

14/ APPROUVE les propositions d'évolution de la sectorisation scolaire sur 4 rues de la ville d'Ivry-sur-Seine, telles que figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Adresses	Ancien secteur Primaire	Nouveau secteur Primaire	Ancien secteur Secondaire	Nouveau secteur Secondaire
rue Pierre Brossolette	M. Thorez	G. Péri A. Einstein	H. Wallon	G. Politzer
avenue Danielle Casanova du 39 au 45b	M. Thorez	G. Môquet	H. Wallon	Molière
avenue Danielle Casanova du 76 à 86	M. Thorez	G. Péri A. Einstein	H. Wallon	G. Politzer
rue Antoine Thomas	M. Thorez	G. Môquet	H. Wallon	Molière
rue Ledru Rollin n° impair du 21 à la fin	G. Péri A. Einstein	D. Casanova A. Einstein	G. Politzer	
avenue Danielle Casanova du 47 au 57	G. Péri A. Einstein	D. Casanova A. Einstein	G. Politzer	

(39 voix pour, 1 voix contre : Mme OUDART et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

15/ Est informé de la modification des heures d'entrée et de sortie du matin de l'école maternelle Maurice Thorez.

(affaire non sujette à un vote).

16/ APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association « Jaccede.com » relative à l'organisation d'une journée de l'accessibilité à Ivry-sur-Seine le 29 mai 2010 et PRECISE que la Ville versera une somme de 3000 € afin de soutenir ladite association dans l'organisation de cette journée d'accessibilité.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

17A/ DECIDE, à compter du 1^{er} juin 2010, la création d'un emploi de psychologue de classe normale à temps complet, d'un emploi de catégorie A à temps complet ouvert au grade d'attaché territorial ou de conseiller socio-éducatif, d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet et de 11 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe, ainsi que la suppression d'un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet de 23 heures hebdomadaires, d'un emploi d'animateur territorial principal, d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet, d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet, de 4 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe, de 7 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

17B/ MODIFIE la structure du cadre d'emplois des conservateurs de bibliothèques conformément aux décrets susvisés fusionnant les grades de conservateurs de bibliothèques de 2^{ème} et de 1^{ère} classe dans le grade de conservateurs de bibliothèques, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

(unanimité)

17C/ DECIDE avec effet au 1^{er} juin 2010, la création d'un emploi permanent d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle à temps complet pour exercer les missions de Directeur de l'organisation des systèmes technologiques d'information et de communication.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

17D/ DECIDE la création d'emplois saisonniers, à savoir 54 emplois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe du 1^{er} au 31 juillet 2010 et 35 emplois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe du 1^{er} au 31 août 2010.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 avril 2010.

/PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de fiscalité locale mis en recouvrement le 30 avril 2010.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT